

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 15 décembre 2020 à 20h sous la présidence de monsieur Jean-Guy CHERION Maire, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre d'Animation Culturelle.

Présents : Messieurs CHERION, CURTON, DENIS, FERREIRA, GUEULLET, REMMEAU, mesdames DERVIN, EDELIN, LAUDET-MARTINET, MARCHAND, MAYET, SANVOISIN

Excusée : Madame DELRIEU (pouvoir M CHERION), Monsieur DESVAUX (pouvoir M REMMEAU), Monsieur BACOURT

Secrétaire de séance : Madame MARCHAND

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Point sanitaire

La situation sanitaire reste complexe et les mesures sanitaires permettent seulement la réalisation de réunions essentielles en comité restreint avec respect des mesures barrières au Centre d'Animation Culturelle. Les vœux de la municipalité ne pourront pas se dérouler en début d'année aux grands regrets des élus.

2) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal valide conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, un règlement intérieur (voir annexe).

3) Plan local d'urbanisme (PLU)

La Commune a lancé une consultation pour recruter un bureau d'étude afin de mener à bien la révision de son PLU. Le choix devrait se porter au mois de janvier 2021. Une révision générale de PLU prend en moyenne de 18 mois à 2 ans. La municipalité en complément a fait le choix de recruter un consultant en urbanisme monsieur Nicolas FILLARDET afin de maîtriser au mieux tous les aspects règlementaires et complexes de cette opération.

4) Point sur les projets posts-2020

L'Etat, la Région, le Département, l'Europe vont multiplier les plans de relance économique, les élus ont listé un ensemble de projets possibles futurs qu'il faudra affiner tout en respectant nos contraintes budgétaires : logements épicerie, église, aire de jeux, CAC, mairie, bibliothèque, circuit cœur de bourg, énergie, éclairage, sécurité routière, Grange du Couvent.

Les élus suite à une réflexion sur l'utilisation future de la Grange du Couvent font le constat de l'absence d'une salle intermédiaire à destination principalement des associations ainsi que

d'un bâtiment de la mairie plus forcément adapté aux besoins actuels. De ce constat la bibliothèque pourrait être rapprochée à proximité de l'école.

Concernant l'Aménagement future du parking du CAC, les élus rejettent une possible utilisation de cet espace à destination des camping-cars.

5) Syndicat de voirie d'Ygrande

Suite à un nouveau vote des élus, sont élus comme délégués titulaires, Daniel GUEULLET et Jean-Pierre DESVAUX, avec comme suppléants Sylvie EDELIN et Jean BACOURT.

6) Décisions modificatives au Budget

Au niveau de la commune, 648 € sont inscrits pour le reversement aux jeunes agriculteurs. Une rallonge de 350 € est inscrite en subvention pour financer l'association COM'1.

Pour la maison de santé, le budget communal prendra en charge 60% d'un emprunt réalisé en 2019 de 90 000 € correspondant à 75% de la participation aux fouilles archéologiques qui ont une vocation communale. D'autre part en décision modificatives, une somme de 2 107.59 € est inscrite en recette au 1068 en investissement.

Une subvention d'équilibre est versée pour l'année 2020 pour la maison de santé de 12 168 € correspondant à une année de transition entre l'achèvement des travaux et l'arrivée des premiers loyers ainsi qu'à une subvention moins importante de la DRAC sur les fouilles archéologiques (50% contre 35%).

7) Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Dans le cadre du territoire 0 chômeur piloté par la communauté de communes du Bocage Bourbonnais, la commune décide d'adhérer à l'association COM'1 avec un financement de 323.10 € correspondant à une adhésion de 0.30 € par habitant.

Des permanences avec Mutuale, la mutuelle santé retenue dans le cadre d'un contrat préférentiel communautaire se dérouleront le 18 décembre et le 15 janvier en mairie de Saint-Menoux.

Divers

- La commission chemin se réunira au mois de janvier pour finaliser les chemins liés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

- Un nouveau logo communal est mis en place dès cette fin d'année.

Fin de séance 22h40